

Sous-direction des polices sanitaires
environnementales et de sécurité
Bureau des polices de l'environnement
et des opérations funéraires
Pôle Installations Classées
Mel : pp-dupa-sdpses-bpeof-ic@interieur.gouv.fr
Réf : 2329 (A)

Paris, le 10 février 2025

PRESENTATION SUR SITE INTERNET

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement

PRESENTATION DU PROJET

Demande d'autorisation environnementale pour une installation classée pour la protection de l'environnement

UNIVERSCIENCE est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de la Culture qui regroupe la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

UNIVERSCIENCE exploite depuis plusieurs années au sein de la cité des sciences et de l'industrie sise 30 avenue Corentin Cariou à Paris 19^{ème}, des aquariums présentant aux publics différents spécimens de faune et de flore aquatiques, activité relevant de la rubrique 2140 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En vue de régulariser la situation administrative de cet établissement au titre de la réglementation relative aux ICPE, UNIVERSCIENCE a déposé une demande d'autorisation environnementale.

Les installations objet de la présente demande d'autorisation, comprennent 9 bacs de présentation au public, représentant un volume total brut de 140 m³, ainsi que d'une trentaine de bacs dits « de quarantaine » totalisant 17 m³, très majoritairement remplis d'eau saline (seuls les bacs présentant l'écosystème mangrove (2,5 m³) et l'espèce Axolotl mexicanus (120 l) sont en eau douce). Aucune construction nouvelle n'est prévue.

Les principaux enjeux :

- Le milieu aquatique :
 - Eaux souterraines : la nappe « Eocène du Valois » à une forte vulnérabilité aux pollutions de par son caractère peu profond et de la nature des sols assez perméable ;
 - Eaux superficielles : le site est entouré des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis
- Les sols et sous-sols du fait du classement BASIAS du site ;
- Monuments historiques : le site est localisé dans le périmètre de protection de deux monuments historiques ;
- Le milieu humain :
 - Voisinage : tissu urbain très dense dans le 19^e arrondissement ;

- Environnement économique et industriel : La zone compte un nombre assez important d'établissements sensibles (écoles, hôpitaux), de lieux touristiques, de terrains de sport et d'activités socio-économique ;
- Voies de circulation : circulation routière et ferroviaire très forte.

Le projet du pétitionnaire n'est que peu concerné par le risque accidentel.

S'agissant d'une régularisation administrative et non de la création d'une nouvelle installation, sans construction dédiée, sans enjeu environnemental fort ni enjeux socio-économique ni impact sur l'aménagement du territoire, la participation du public se fera par voie électronique comme le permet l'article L.181-10 du code de l'environnement. La consultation sera organisée du 3 mars au 2 avril 2025 inclus.

L'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par UNIVERSCIENCE fait apparaître qu'il est complet et régulier et ne conduit pas à identifier, à ce stade, de motif de rejet parmi ceux prévus par l'article R.181-34 du code de l'environnement. Il est jugé suffisant pour apprécier les inconvénients ou dangers du projet pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement.